



**SYNDICAT CGT DES MINISTÈRES
DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL**

CHSCT D'ADMINISTRATION CENTRALE CONJOINT DU 5 JUIN 2018

- 1- **Approbation des comptes rendus des CHSCTAC conjoints des 7 novembre 2017, 5 décembre 2017, 30 janvier 2018 et 12 mars 2018** : l'ensemble des comptes rendus ont été approuvés à l'exception de celui du CHSCTAC conjoint du 30 janvier 2018.

- 2- **Plan de prévention type** : a été examiné un plan de prévention type pour les entreprises extérieures intervenant dans les locaux de l'administration centrale des ministères sociaux et de la jeunesse et des sports. En effet, le CHSCTAC conjoint est conjointement compétent avec le CHSCT de l'entreprise extérieures en matière de prévention des risques « santé et sécurité au travail » des employés de ces entreprises. Un certain nombre d'amélioration a été apporté par les représentants du personnel de la CGT. Nous avons à nouveau du rappeler que l'administration est obligée d'afficher les 2 premières pages des plans de prévention, comportant les coordonnées utiles en matière de santé au travail, à toutes les entrées du ministère et sur les sites de travail de chaque entreprise extérieure.

- 3- **Subvention de la restauration des contractuels** : Les représentants CGT ont été surpris d'une proposition de révision des différents groupes tarifaires par l'administration d'autant plus qu'elle n'était pas chiffrée. Finalement, une motion commune à l'ensemble des représentants du personnel a été adoptée demandant la remise à plat de l'ensemble du système de tarification allant dans le sens d'une plus grande équité entre agents quel que soit leur statut ou leur grade et compensé entièrement par l'administration et non par les agents, en veillant à ce que cette refonte n'ait pour conséquence aucune augmentation du tarif à charge pour aucun des personnels du ministère.

- 4- **Examen des fiches des registres « santé, sécurité au travail » (SST) et « danger grave imminent » (DGI)** : les représentants du personnel ont protesté contre le retard dans la transmission et contre les réponses non datées et « à côté de la plaque » de la hiérarchie pour un certain nombre de fiches (concernant notamment des agents de la DFAS). Par ailleurs, certains supérieurs hiérarchiques ou responsables de BHRAG semblent dissuader les collègues de signaler par le biais des registres les problèmes qu'ils/elles rencontrent ou dont ils sont témoins, en matière de santé ou sécurité dans leur travail. Sachez que ces fiches sont essentielles pour informer les membres du CHSCT (où sont présents les représentants du personnel, la médecine de prévention, l'inspection santé et sécurité au travail). Des recommandations peuvent ainsi être faites officiellement, des

rappels de bonne pratique, et un suivi des mesures correctives et des mesures de prévention mises en place peut le cas échéant être effectué.

Examen des déclarations d'accident de service / accident de travail / maladie professionnelle : pour les déclarations d'accidents de travail/de service, les représentants du personnel ont mis très longtemps à obtenir que les informations leur soient transmises, ce qui correspond pourtant aux textes puisqu'ils doivent pouvoir en temps réel décider d'une enquête à conduire ou de mesures de prévention à préconiser.

Au vu des maladies professionnelles récurrentes concernant les troubles musculo squelettiques du pouce et de la main liées à un usage important de l'ordinateur (allant parfois jusqu'à la nécessité d'une opération chirurgicale), une mesure de prévention simple et peu onéreuse a été à plusieurs reprises depuis 2016 préconisée par la médecine de prévention et les représentants du personnel au CHSCT AC : équiper tous les postes informatiques de gel devant clavier et de tapis de souris avec gel, qui sont des outils reconnus pour contribuer à la prévention des maladies du poignet, du pouce et de la main liées à l'usage important de l'ordinateur. Nous comptons sur notre administration chargée de la santé pour enfin mettre à disposition ces outils de prévention pour tous les personnels (et pas seulement pour ceux chez qui la maladie s'est déjà déclarée) et donc pour budgétiser la modique dépense afférente. Cela s'appelle de la prévention élémentaire !

5- Immobilier : si le choix du 2^{ème} site semble se préciser (site actuel de l'INSEE situé Porte de Vanves, en bordure du périphérique, qui serait déconstruit et reconstruit) ainsi que la date de relocalisation (2024), demeure en suspens la question de la superficie par agent (SUN à 10 m² ou à 12m²). Si c'est une surface utile nette (SUN) à 10 m² qui l'emporte, ce sera la porte ouverte aux « Open space ». Il faudra continuer à se battre pour inverser la tendance. D'autant plus que l'administration fait avancer à pas de charge un groupe de travail soi-disant représentatif des agents (comprenant notamment les chefs de BHRAG) à qui sont présentés des projets d'aménagement de type open space. Ces projets élaborés depuis mars n'ont jamais été présentés aux membres du CHSCT AC qui ont pourtant toute compétence en la matière !

6- Enquêtes CHSCT : suite à des accidents de travail graves (DGOS, DRH), des enquêtes CHSCT ont été diligentées :

- le rapport concernant l'accident intervenu en décembre 2017 à la DGOS a été présenté devant la directrice, avec les préconisations que la commission d'enquête a établies pour prévenir le risque pour la personne concernée mais aussi pour les collègues du même service
- Les modalités du rapport concernant l'accident intervenu à la DRH ont été revues, car des faits identiques se sont reproduits. La délégation d'enquête a donc décidé de procéder à un complément d'investigations.

7- Questions diverses :

- **Service médical :**

- **Recrutement d'un 3^{ème} médecin de prévention :** l'administration a envisagé le recrutement d'un 3^{ème} médecin de prévention. L'avis de recrutement doit être publié, outre la BIEP, sur d'autres sites internet dans le quotidien du médecin. La CGT a rappelé la nécessité d'étoffer la mission de la médecine de prévention compte-tenu des réorganisations en cours et celles qui vont bientôt surgir.
- **Effectif infirmier présent au service médical :** celui-ci est à nouveau complet depuis quelques semaines. La CGT qui s'est battue pour ce retour à la normal ne peut que s'en féliciter.

- **Ergonome** : un marché public a été élaboré concernant les prestations d'ergonomie. Les représentants du personnel demandent que soient prises en compte l'ensemble des demandes du CHSCT et du service de médecine de prévention en la matière. Il semblerait que l'administration ait unilatéralement modifié les termes du cahier des charges (qui n'a pas été présenté en CHSCT !) en supprimant un certain nombre de missions demandées par la médecine de prévention et par le CHSCT (ergothérapie, présence aux visites de site, participation aux enquêtes, ...). Dans la mesure où la CGT demande que soient à minima maintenues, voire étendues les missions actuelles de l'ergonome qui intervient au sein de l'administration centrale depuis plus de 10 ans, nous serons très vigilants aux suites de ce dossier pour que l'administration ne réduise pas à peau de chagrin cet apport essentiel en matière de prévention des risques.
 - **Médecine de prévention** : la CGT demande que la médecine de prévention soit rattachée directement au DRH pour permettre à cette dernière d'accéder à une plus grande autonomie et autorité qu'actuellement.
- **Plan de prévention contre les agissements sexistes et harcèlements sexuels** : un projet d'instruction devrait être soumis prochainement à l'avis des CHSCT ministériels.
 - **Délégation à l'information et à la communication (DICOM)** : les représentants du personnel sont intervenus en indiquant que des alertes sont apparues, ce qui prouverait qu'en l'espace de deux ans la structure ne s'est pas encore rétablie. Une réorganisation serait dans les tuyaux sans qu'aucun diagnostic de la situation actuelle n'ait été réalisé. La CGT a rappelé qu'un CHSCT spécial a été réclamé en bonne et due forme en mars 2018 par les représentants du personnel sans que l'administration n'ait cru bon d'y donner suite. Un rapport de l'inspection santé sécurité au travail placée auprès de l'IGAS est en cours.
 - **Les sans affectations** : la CGT est toujours en attente de l'instruction définitive que la DRH a prévu sur cette question. Le projet initial a été amendé par la CGT mais à ce jour pas d'instruction définitive. Le mode de gestion de ces personnels est une gabegie en termes financiers et de dégâts humains.
 - **Réorganisations à répétition et menées à la hussarde** : les représentants du personnel se sont inquiétés des réorganisations annoncées et menées telles celle de direction des sports transformée en agence des sports, celle du greffe de la CCAS, celle de la délégation ministérielle aux missions locales. Dans ce dernier cas, 6 contractuels sont concernés, 2 ont été recasés. Quant aux autres, ils attendent. S'agissant de la CCAS, 6 agents titulaires et un agent CDI sont en attente de propositions concrètes de reclassement. La DRH feint de prendre en compte leur situation mais il n'en est rien. Et pourtant leur mission prend fin le 31 décembre 2018. Quant à la direction des sports, ils ont appris par voie de presse leur disparition. Bel exemple de dialogue social ! Et puis, nous avons la dernière réorganisation : la fusion des bureau SD1A et SD1G de la DRH réalisée dans la plus grande opacité et avec à la clé des agents qui risquent de se retrouver sur le carreau.

Vos représentants CGT au CHSCT AC conjoint : Catherine Chardin, Robert Gutierrez, Jean de Labrusse, Annie Batrel, Christophe Chalvet, Françoise Quérité, Simon Chapiro, Fathia Baghli.

